



# Guide utilisateurs

**Portail "Adhérent" Afdas**

Guide de demande d'adhésion

**afDas**

DEMAIN SERA FORMATION

# Sommaire



## Accéder au portail

S'inscrire – [p.3](#)

Renseigner ses informations – [p.4](#)

Créer son compte adhérent– [p.5](#)

Se connecter au portail – [p.6](#)

Contacteur l'Afdas – [p.7](#)

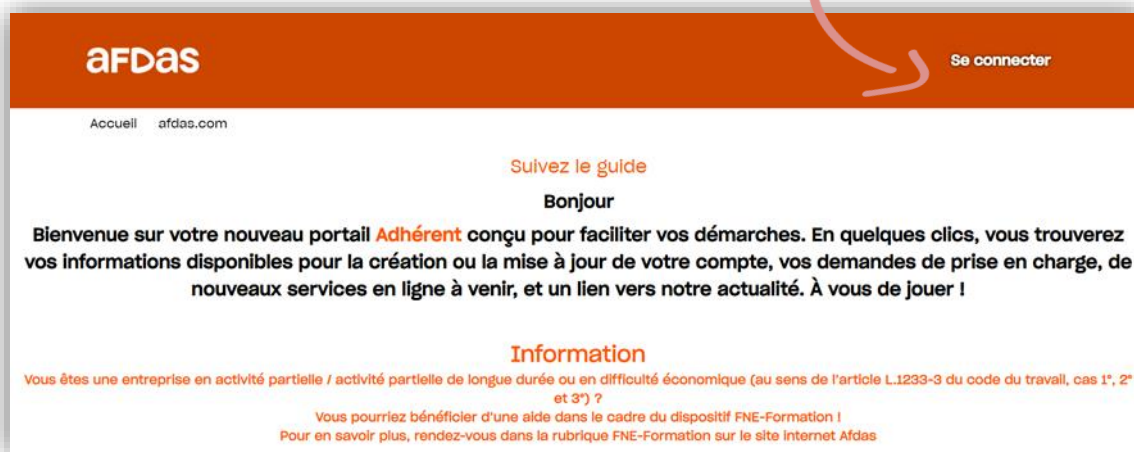
# S'INSCRIRE

Pour accéder à votre portail pour la première fois, vous allez réaliser une demande d'ouverture de compte via le site de l'Afdas : [afdass.com](http://afdass.com)

1. Cliquer sur « Accéder à votre espace » ou bien sur « Adhérer à l'Afdas » directement sur la page « Entreprises » du site.



2. Un nouvel onglet va s'ouvrir sur votre navigateur, il s'agit du portail en mode « non connecté » : cliquer sur « Se connecter » pour accéder à la page de connexion.



3. Cliquer sur « Inscrivez-vous » pour créer votre compte entreprise et obtenir les droits d'accès.



# RENSEIGNER SES INFORMATIONS

Vous accédez à la page de renseignements préalables qu'il vous faut compléter pour valider la création de votre compte.

\*Indiquez votre N° SIRET

\*Indiquez votre N° IDCC ⓘ

ⓘ Si vous ne connaissez pas à quel IDCC votre activité est rattachée, consultez la table conventions collectives et leur IDCC : <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/negociation-collective/article/conventions-collectives-nomenclatures>

Employez-vous des intermittents du spectacle ?

Annuler Suivant

1. Renseigner le numéro de SIRET de votre entreprise. C'est ce numéro unique qui permettra d'identifier votre entreprise par la suite tout au long de vos démarches avec l'Afdas.
2. Renseigner ensuite votre numéro IDCC (Identifiant De Convention Collective) qui correspond au rattachement de votre activité. Vous pouvez le retrouver notamment sur la fiche de paie de vos salariés.
3. Le cas échéant, cocher la case signifiant que vous employez des intermittents du spectacle.



## A SAVOIR

Pour plus d'informations sur les champs à compléter, cliquer sur l'info-bulle correspondante : ⓘ.

4. Cliquer sur le bouton **Suivant**, deux cas surviennent alors :
  - » Vous êtes un **nouvel utilisateur** et il vous faut alors désormais [Créer son compte adhérent – p.5](#)
  - » Vos **informations sont reconnues** et vous devez dans ce cas [Contacter l'Afdas – p.6](#)



# CRÉER SON COMPTE ADHÉRENT

Si vous réalisez des démarches pour la première fois avec l'Afdas et que vous n'êtes pas connu de nos services, vous allez désormais devoir créer un compte adhérent en cliquant sur **Demande d'adhésion**.

Complétez votre demande d'adhésion

Annuler **Demande d'adhésion**

1. Compléter les informations de la page « Demande d'adhésion » notamment les champs obligatoires signalés par un astérisque rouge.

Demande d'adhésion

**Informations principales du compte**

\*Raison sociale  \*Forme juridique

\*Date de création de l'entreprise  \*SIRET

**Coordonnées du compte**

ADRESSE PRINCIPALE ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Utiliser l'adresse principale

\*Rue de l'adresse principale  \*Rue de l'adresse correspondance

\*Code postal de l'adresse principale  \*Code postal de l'adresse correspondance

\*Ville de l'adresse principale  \*Ville de l'adresse correspondance

\*Téléphone  \*Email

**Informations complémentaires du compte**

\*Secteur d'activité  \*Code IDCC

\*Activité principale  \*Code NAF

\*Entreprise assujettie à la TVA O/N  \*Assujetti taxe d'apprentissage

\*Effectif annuel moyen (Hors IDS)

**Interlocuteur principal**

\*Nom Contact principal  \*Prénom Contact principal

\*Téléphone du contact principal  \*E-mail du contact principal

Annuler **Enregistrer**

2. Renseigner en particulier les informations de l'interlocuteur principal, qui recevra ensuite les mails nécessaires pour accéder à votre portail personnel.
3. Cliquer sur le bouton **Enregistrer** : votre demande est validée et va être traitée par l'Afdas. ↩

# SE CONNECTER AU PORTAIL

Suite à la demande de création d'un accès au portail via le site de l'Afdas, vous recevrez un mail de bienvenue vous permettant de paramétrer votre mot de passe puis d'accéder au portail. Pour vos démarches sur le portail, n'hésitez pas à consulter nos guides utilisateurs :

» [Guide Utilisateurs du portail Adhérent](#)

1. Cliquer sur le lien hypertexte présent dans le mail de bienvenue. Attention : ce lien est valide durant 7 jours.



Saisissez un nouveau mot de passe pour **jean.dupont@gmail.com**. Assurez-vous d'inclure au moins :

- 8 caractères
- 1 lettre
- 1 chiffre

\* Nouveau mot de passe

\* Confirmer le nouveau mot de passe

**Changer le mot de passe**

2. Renseigner un mot de passe en respectant le format, puis cliquer sur « **Changer le mot de passe** ».

3. Vous pourrez vous connecter par la suite **sur le portail de l'Afdas** à partir du lien suivant : [connexion au portail "Adhérents"](#) en renseignant votre adresse mail comme nom d'utilisateur ainsi que le mot de passe défini lors de la première connexion.



## A SAVOIR

Pour une meilleure expérience utilisateur, il est conseillé d'utiliser le navigateur **Chrome** pour toutes vos connexions au portail.



# CONTACTER L'AFDAS

Si vos informations sont reconnues par nos champs d'application, plusieurs cas se présentent alors :

» Votre **SIRET est reconnu** mais vous rencontrez des difficultés pour accéder à votre espace :

1. Cliquer sur le bouton **Nous contacter**
2. Renseigner les problématiques rencontrées sur la fenêtre « Détaillez votre demande » ainsi que vos informations personnelles puis cliquer sur **Envoyer**.

**Détaillez votre Demande**

---

> VOTRE MESSAGE

\*Objet

\*Votre message

> INFORMATIONS PERSONNELLES

\*Nom  \*Prénom

\*Email  \*Téléphone

» Votre **SIRET est inconnu** mais le **SIREN** et l'**IDCC** permettent de reconnaître votre entreprise (c'est le cas d'un changement d'adresse). Vous avez alors la possibilité de renseigner un changement d'adresse :

1. Cliquer sur **Oui** pour renseigner votre nouvelle adresse
2. Cliquer sur **Non** si vous n'êtes pas concerné par cette démarche. Vous serez alors redirigé vers la page « Détaillez votre demande ».

Enfin, si votre code IDCC ne relève pas du service de l'Afdas et que vous n'employez pas d'intermittents du spectacle, un message d'orientation vers le bon OPCO vous sera affiché.

[Consulter la liste des IDCC en cliquant sur le lien suivant](#)

